

## LE MONT-SACRÉ

J'ai quelque hésitation à intituler le « Mont-Sacré » un article qui se passe dans une rue qui ne monte ni ne descend. Je la vaincrai, car enfin, il vaut mieux attacher quelque importance à l'esprit des choses qu'à la lettre. Tant de liberté ne me portera préjudice qu'auprès des géomètres, et encore cela n'est-il point sûr. Il en est bien quelques-uns qui n'ont pas perdu toute mémoire de l'antiquité. Et ils me concèdent que cette colline célèbre où se réfugiait, pour les ultimes révoltes, la plèbe de Rome, victime des patriciens, présente quelque analogie historique et morale avec ce vieux quartier Antoine où tant de fois vint agoniser l'Émeute et gronder la Révolution.

Les temps sont passés où Castor et Pollux, beaux et nus comme le jour, après avoir conduit le peuple à la victoire contre les Tarquins, lavaient — ombres légendaires — leurs armes ensanglantées à la fontaine de Juturne. Nos demi-dieux, depuis plus d'un demi-siècle, se casquent du chapeau haute-forme et meurent pour le peuple en redingote. Mais tant d'antithèse dans le vêtement n'empêche, à une distance aussi prodigieuse, les héros de jadis et ceux d'hier d'avoir combattu le même combat, et tant de différence dans le nivellement de la chaussée ne m'empêchera point de proclamer, si je considère l'héroïsme civique qui l'habita, que la rue du Faubourg-Saint-Antoine, toute plate qu'elle est, est encore le plus sacré des Mont-Sacré; tout mont qu'il fut !

Une importante cérémonie vient d'avoir lieu au Mont-Sacré. Les journaux en sont encore pleins et je ne vous en redirai point les détails. Là furent prononcés de fort beaux discours, touchant la mort d'un représentant du peuple qui n'avait pas hésité à donner sa vie pour vingt-cinq francs. C'était là qui louerait cet honnête homme et les différents partis qui divisent l'État furent sur le point d'en venir aux mains sous prétexte de le louer davantage.

Le président du conseil municipal d'aujourd'hui voulut le louer, lui aussi. Ce fut l'occasion d'un vacarme épouvantable. L'orateur ne se troubla point. « L'homme juste, dit Horace, affermi dans ses principes, est exempt de troubles. Ni les cris d'une populace qui lui commande le mal, ni le regard irrité d'un tyran qui le menace, ni la rage des vents qui bouleversent les mers, ni la main terrible de Jupiter foudroyant, ni la musique de la garde républicaine ne sont capables de l'ébranler dans sa résolution. »

Et sa résolution était de parler. Il parla. Pour ne rien dire puisqu'on ne l'entendit point. Triste spectacle! Des débris d'une barricade immortelle qui avait été dressée au nom de la Révolution, chacun voulait se bâtir une estrade d'une heure au nom de la Politique !

Il y a des jours où il ne faut pas voir le Mont-Sacré.

connaître l'œuvre du jeune Dargel: l'École des Juges, le désir de voir dans quelle mesure et de quelle sorte s'accomplissait cette coopération intellectuelle et morale, dont il m'était si chaudement parlé, m'avait conduit faubourg Antoine.

Quand j'arrivai dans la vaste salle des rires jeunes et frais accueillaient les mésaventures des deux enfants du sous-préfet qui sont pris, je crois bien, pour des cambrioleurs par un juge stupide. Les acteurs étaient montés de la salle sur la scène. Tout se faisait et se passait là en commun, les pièces, la mise en scène et la joie qu'on y avait. Acteurs et spectateurs étaient en communication directe et j'admire la facilité, la naïveté et la bonté avec laquelle chacun s'amusait. Ils étaient là mille environ qui, moyennant 25 centimes, s'offraient le plaisir, grâce à l'initiative de jeunes gens admirables, de rire un peu des méfaits de la société, en épluchant des oranges et en échangeant des propos d'une philosophie simpliste et logique. Là, des familles entières prenaient le repos du dimanche; elles y revenaient la semaine pour travailler. Après le délassement dramatique, la conférence, où les pères, les mères et les enfants apprenaient de compagnie les choses les plus simples et les plus ardues de la bouche de professeurs autorisés ou de jeunes amis de la science et des lettres plein d'un bon vouloir incomparable.

Certes, l'esprit qui règne là est plein de hardiesse: c'est l'esprit, qui souffla toujours sur le Mont-Sacré; et dans cette atmosphère plébéienne, on sent moins passer le vent de la révolution qui détruit que l'espoir sans borne d'un Avenir qui soulage. Nul nihilisme, point d'anarchie. L'affirmation d'une foi aussi pure que celle qui arma nos pères de Quarante-Huit. Leurs fils aujourd'hui n'ont point de fusil; mais je les ai vus armés d'un livre et affirmant la conquête du Pays d'Espérance.

Dans le petit vestibule qui précède la grand'salle, des jeunes filles rieuses et charmantes, les sœurs, vendaient des brochures où on lisait des titres comme ceux-ci: *l'École devant la Nation*, *le Mouvement ethnique*. Autour d'elles des jeunes gens au front pensif discutaient ou se jetaient des apostrophes. L'un parlait de la misère et il avait le front dur de Tiberius Gracchus criant aux comices: « De tant de Romains en est-il un seul qui ait un tombeau, un autel domestique? » D'autres ne disaient rien et ils étaient pâles et beaux comme Enjolras.

Gaston Leroux.

Une importante cérémonie vient d'avoir lieu au Mont-Sacré. Les journaux en sont encore pleins et je ne vous en retrairai point les détails. Là furent prononcés de fort beaux discours, touchant la mort d'un représentant du peuple qui n'avait pas hésité à donner sa vie pour vingt-cinq francs. C'était à qui toucherait cet honnête homme et les différents partis qui divisent l'Etat furent sur le point d'en venir aux mains sous prétexte de

Le président du conseil municipal d'aujourd'hui veut le louer, lui aussi. C'est l'occasion d'un vacarme épouvantable. L'orateur ne se troubla point. « L'homme juste, dit Horace, affermi dans ses principes, est exempt de troubles. Ni les cris d'une populace qui lui commande le mal, ni le regard irrité d'un tyran qui le menace, ni la rage des vents qui bouleversent les mers, ni la main terrible de Jupiter foudroyant, ni la musique de la garde républicaine ne sont capables de l'ébranler dans sa résolution. »

Et sa résolution était de parler. Il parla. Pour ne rien dire puisqu'on ne l'entendit point. Triste spectacle! Des débris d'une barricade immortelle qui avait été dressée au nom de la Révolution, chacun voulait se bâtir une estrade d'une heure au nom de la Politique!

Il y a des jours où il ne faut pas voir le Mont-Sacré.

\*\*\*

Je ne l'ai pas vu ce jour-là. La dernière fois que j'y fus, c'était le dimanche qui précéda celui-ci, par un soir de tristesse et de pluie. Le vieux faubourg était désert; pas de politiciens dans la rue, cette nuit; quelques rares citoyens se hâtaient sur les trottoirs, parmi les flaques, glissaient dans l'ombre des hautes masures étroites, lézardées, branlantes; façades nues, trouées de grands carrés noirs, fenêtres closes, regards éteints de bonne heure, les mêmes qui avaient vu passer tant de choses, grouiller sur ce pavé tant de colères, de rages impuissantes, d'espoirs abolis, de haine et d'amour, aux heures de convulsions suprêmes, quand la grande Ville venait finir là ses crises de justice et de liberté... Et cela était très sombre, par un temps pareil, même à l'abri d'un fiacre au roulement solitaire, cela était très sombre de regarder

Ces vieux murs tout empreints d'une étrange fortune  
Vaguement éclairés par ce reflet de lune  
Que jette le passé!

O poète! Le passé était le seul reflet de lune de cette triste nuit. La chaussée, flaque boueuse, reflétait les rayons jaunes des réverbères, comme l'eau noire d'un port allonge la lueur clignotante des lanternes des quais. Soudain, nous nous arrêtâmes au bord de ce canal abandonné, et je m'enfonçai dans un couloir au fond duquel s'agitaient quelques ombres. Puis ce fut, tout de suite, de la lumière, une grande salle, des jeunes gens, des jeunes filles, des parents, des enfants en bas âge, du peuple, de la joie.

\*\*\*

J'avais reçu une lettre d'un jeune auteur dramatique qui me parlait le plus curieusement du monde de cette association populaire, de cette organisation sociale nouvelle pour l'amusement et l'instruction des classes du Travail et de la Pauvreté. Cela s'appelait: « La Coopération des idées » et avait son siège 175, faubourg Saint-Antoine. On y jouait ce jour-là la pièce de mon correspondant inconnu et autant que la curiosité de

que celle qui arma nos pères de Quarante-Huit. Leurs fils aujourd'hui n'ont point de fusil; mais je les ai vus armés d'un livre et affirmant la conquête du Pays d'Espérance.

Dans le petit vestibule qui précède la grand'salle, des jeunes filles rieuses et charmantes, les sœurs, vendaient des brochures où on lisait des titres comme ceux-ci: *l'École devant la Nation*, *le Mouvement ethnique*. Autour d'elles des jeunes gens au front pensif disaient ou se jetaient des apostrophes. L'un parlait de la misère et il avait le front dur de Tiberius Gracchus criant aux comices: « De tant de Romains en est-il un seul qui ait un tombeau, un autel domestique? » D'autres ne disaient rien et ils étaient pâles et beaux comme Enjolras.

Gaston Leroux.

LE BOURNÉ, 25 décembre. — M. Barton, le premier ministre de la Fédération australienne, disait, ce soir, qu'il était convaincu que le nombre des volontaires disposés à s'engager dans l'armée sud-africaine dépassera le chiffre demandé par le gouvernement impérial.

Si le ministre de la guerre à Londres avait besoin de renforts australiens plus considérables, le gouvernement fédéral serait tout disposé à les envoyer. (Reuter.)

## LE CRIME DE BRIERRE

Dernière audience — Réquisitoire — Plaidoirie — Verdict.

L'audience s'est ouverte à midi. Deux témoins à décharge restaient à entendre. La défense y a renoncé.

Au moment où le président va donner la parole au procureur de la République, Brière se lève et crie :

— Messieurs les jurés, je vous jure que je suis innocent !

Il se rassied en sanglotant. M. Voisin commence alors son réquisitoire et résume les faits.

Brière a conservé d'abord à peu près l'attitude qu'il a toujours eue aux autres audiences. Il est pourtant accablé. Il lutte visiblement contre la fatigue.

Plus tard Brière pleure. Ses traits semblent se décomposer.

C'est dans l'émotion générale que tombent les derniers mots du réquisitoire.

L'audience est suspendue.

A la reprise, la parole est aussitôt donnée à l'avocat de la défense.

M<sup>e</sup> Comby s'étonne que le procureur de la République n'ait pas demandé en propres termes la peine de mort contre un homme qu'il accuse d'avoir tué ses enfants. Mais c'est que l'accusation n'a pas une seule preuve absolue.

L'avocat donne des détails sur le passé de Brière et s'efforce d'établir que ce passé est pur. L'incendie de 1887 n'a rien de suspect. Depuis que cet homme est tombé il a beaucoup d'ennemis. Mais pour que les deux Compagnies d'assurance aient payé, il faut bien que l'innocence de Brière leur ait été démontrée.

Brière, depuis que parle son avocat, ne cesse de pleurer.

La malveillance, l'hypothèse, voilà les deux pivots de l'instruction contre Brière !

Et l'avocat, dont la parole semble errer à travers les circonstances de l'affaire, donne des exemples.

Revenant au crime même, l'avocat demande comment les murs des chambres ont pu être éclaboussés de matière cérébrale sans que les vêtements de Brière en portent aucune trace.

Ensuite, acceptant un instant le système de l'accusation, il cherche le mobile du crime et déclare qu'il n'arrive pas à le trouver.

L'avocat lit des lettres de Brière à la petite Germaine et prie les jurés de penser à Noël et à leurs propres enfants.

Enfin, M<sup>e</sup> Comby termine sa plaidoirie dans un mouvement chaleureux où il adjure les jurés de ne pas condamner sans certitude.

Après une heure et demie environ de délibération, à six heures dix, les jurés prennent leur place. On leur a posé trente questions. La déclaration du jury est « oui » à l'unanimité sur toutes les questions. Sont retenues les circonstances atténuantes.

M. Hubbard, qui, on se le rappelle, fut rapporteur du projet d'emprunt, s'élève contre le système du gouvernement.

Le ministre des finances insiste pour l'adoption du projet. La motion d'ajournement de M. Hubbard est repoussée par 498 voix contre 58, et le projet de loi est voté à mains levées.

Dans sa séance du matin, la Chambre avait continué l'examen du projet de loi « sur le secret du vote », dans lequel elle a fait une brèche des plus sérieuses. Elle a en effet repoussé le système de la « cabine d'isolement », après un débat dans lequel M. Waldeck-Rousseau, est intervenu.

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil. — Le vote sous enveloppe est un progrès, non qu'il remédie à tous les abus possibles.

Quant à la cabine d'isolement, les renseignements que j'ai recueillis m'ont indiqué qu'on ne voyait pas d'un œil favorable cette innovation.

L'article est repoussé par 344 voix contre 207.

Le projet est renvoyé à la commission.

## SÉANCE DU MARDI MATIN

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de M. Mesureur.

La Chambre reprend la discussion du budget du ministère de l'intérieur.

Sur le chapitre 29, relatif aux subventions aux communes pour les sapeurs-pompiers et le matériel d'incendie, M. Quillery développe un amendement tendant à augmenter de 200,000 francs le crédit de ce chapitre et à le porter en conséquence à 1,200,000 francs.

M. Quilbeuf. — La Chambre avait voté il y a quatre ans une taxe de 0 francs par million de valeurs assurées en faveur des sapeurs-pompiers. Les bénéficiaires n'ont pas encore reçu le produit de cette taxe. Il serait juste cependant de la leur réserver.

Une subvention a été votée pour les sapeurs-pompiers ; la Chambre ne peut pas ne pas la maintenir à ceux que M. le président de la Chambre a appelés « les fidèles soldats de l'armée du dévouement ». (Applaudissements.)

Cet amendement, combattu par le ministre des finances et la commission, est adopté par 497 voix contre 54.

Le chapitre 29 ainsi modifié est adopté. Les chapitres 30 à 35 sont adoptés.

Un amendement de M. Gaillier sur le chapitre 36 relatif aux subventions pour l'achèvement des chemins vicinaux, tendant à augmenter le crédit de 2,600,000 francs, est repoussé par 303 voix contre 230.

La Chambre repousse également par 371 voix contre 169 un amendement de M. Escanyé tendant à augmenter de 300,000 fr. le chiffre de ce chapitre.

M. Empereur. — Je demande une augmentation de crédit de 1,000 francs, afin d'inviter le gouvernement à faire une enquête en vue d'achever le réseau vicinal de France, en dix ans, avec le concours des départements et des communes.

Cet amendement n'est pas adopté. Les chapitres 36 à 51 sont adoptés.

M. Coutant. — Je demande que les vieillards hospitalisés puissent circuler sur les lignes de chemins de fer à quart de place.

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil répond qu'il ne peut prendre aucun engagement, mais qu'il examinera la question.

Les chapitres 52 à 59 sont adoptés.

M. Despeux-Gallatou. — Je demande à interpellier le gouvernement sur l'application de la loi de 1889 sur les caisses régionales.

Cette interpellation est mise à la suite des autres. M. Klotz, au nom de la commission du suffrage universel, dépose un rapport sur une proposition de loi portant abrogation partielle de la loi sur les candidatures multiples.

Séance levée à midi.

Séance aujourd'hui à deux heures et demie.

est que l'accusation n'a pas une seule  
preuve absolue.  
L'avocat donne des détails sur le passé  
de Brière et s'efforce d'établir que ce  
crime est pur. L'incendie de 1887 n'a rien  
de suspect. Depuis que cet homme est  
libéré il a beaucoup d'ennemis. Mais pour  
les deux Compagnies d'assurance aient  
été libérés, il faut bien que l'innocence de  
Brière leur ait été démontrée.  
Brière, depuis que parle son avocat, ne  
peut que pleurer.

La malveillance, l'hypothèse, voilà les deux  
vices de l'instruction contre Brière !

Et l'avocat, dont la parole semble égarer  
l'attention sur les circonstances de l'affaire,  
donne des exemples.

Revenant au crime même, l'avocat de-  
mande comment les murs des chambres  
ont pu être éclaboussés de matière céré-  
ale sans que les vêtements de Brière en  
portent aucune trace.

Ensuite, acceptant un instant le système de  
l'accusation, il cherche le mobile du crime  
et déclare qu'il n'arrive pas à le trouver.

L'avocat lit des lettres de Brière à la  
jeune Germaine et prie les jurés de pen-  
ser à Noël et à leurs propres enfants.

Enfin, M<sup>e</sup> Comby termine sa plaidoirie  
dans un mouvement chaleureux où il ad-  
resse les jurés de ne pas condamner sans  
certitude.

Après une heure et demie environ de dé-  
libération, à six heures dix, les jurés re-  
prennent leur place. On leur a posé trente  
questions. La déclaration du jury est « oui »  
à toutes les questions. S.

La séance est ouverte à neuf heures sous  
la présidence de M. Mesureur.

La Chambre reprend la discussion du  
budget du ministère de l'intérieur.

Sur le chapitre 29, relatif aux subven-  
tions aux communes pour les sapeurs-pom-  
piers et le matériel d'incendie, M. Quillery  
développe un amendement tendant à aug-  
menter de 200,000 francs le crédit de ce  
chapitre et à le porter en conséquence à  
1,200,000 francs.

M. Quillery. — La Chambre avait voté il y a  
quatre ans une taxe de 6 francs par million de  
valeurs assurées en faveur des sapeurs-pom-  
piers. Les bénéficiaires n'ont pas encore  
produit.

Le chapitre 29 ainsi modifié est adopté.

Les chapitres 30 à 35 sont adoptés.

Un amendement de M. Gailler sur le cha-  
pitre 36 relatif aux subventions pour l'achè-  
vement des chemins vicinaux, tendant à  
augmenter le crédit de 2,000,000 francs, est  
poussé par 303 voix contre 230.

La Chambre repousse également par 374  
voix contre 169 un amendement de M. Es-  
nyé tendant à augmenter de 300,000 fr.  
le chiffre de ce chapitre.

M. Empereur. — Je demande une augmenta-  
tion de crédit de 1,000 francs, afin d'inviter le  
gouvernement à faire une enquête en vue d'ache-  
ver le réseau vicinal de France, en dix ans, avec  
concours des départements et des communes.

Cet amendement n'est pas adopté.

Les chapitres 36 à 51 sont adoptés.

M. Coutant. — Je demande que les vieillards  
hospitalisés puissent circuler sur les lignes de  
chemins de fer à quart de place.

M. Waldeck-Rousseau, président du con-  
seil répond qu'il ne peut prendre aucun en-  
gagement, mais qu'il examinera la ques-  
tion.

Les chapitres 52 à 59 sont adoptés.

M. Delpoch-Cantaloup. — Je demande  
d'interpeller le gouvernement sur l'application de la  
loi de 1889 sur les caisses régionales.

Cette interpellation est mise à la suite  
des autres. M. Klotz, au nom de la com-  
mission du suffrage universel, dépose un  
rapport sur une proposition de loi portant  
abrogation partielle de la loi sur les candi-  
datures multiples.

Séance levée à midi.

Séance aujourd'hui à deux heures et  
demie.

glise. Même en plein jour, il fallait, pour  
y voir, allumer la lampe électrique que  
voilàit une tulipe en taffetas rose. Pi-  
qués dans l'étoffe de ci de là, se distin-  
guaient : des épées, des raquettes de  
tennis, des souvenirs de cotillon, des  
photographies de femmes. Sur la toi-  
lette était rangé tout un attirail de fla-  
cons de cristal contenant des parfums  
ou des eaux : dentifrices, capillaires et  
autres. Enfin une glace à trois côtés,  
garnie de trois bougies de cire rose, per-  
mettait au jeune Furet de se faire, der-  
rière la tête, cette impeccable raie dont il  
se montrait si fier.

La draperie retombée sur elle, miss  
Lili, ne sachant par où elle était entrée  
dans cette singulière chambre, éprou-  
vait, pour la première fois de sa vie,  
une sensation d'indéfinissable malaise.  
Avec son accoutrement violet, qui tran-  
chait sur le jaune safrané des tentures,  
sa poitrine et ses hanches plates, son  
air d'hermaphrodite, elle semblait une  
fleur vénéneuse et rare. Juste à ce mo-  
ment le jeune homme, la prenant déli-  
catement par la taille, se penchait sur  
son cou pour lui ravir un baiser. Elle  
vit dans la glace le mouvement et devina  
l'intention avant que fût achevé le geste.  
Se retourner vers Furet, le visage em-  
pourpré d'indignation, et lui envoyer un  
revers de la main par la figure, fut l'af-  
faire d'un éclair.

— You are not a gentleman !

Tout penaud, se tenant la joue, l'en-  
seigne ouvrit la porte pour la laisser  
sortir. Maintenant très calme, elle se  
rendit au carré où Rose jouait du piano.  
Elle se rappelait l'avoir vu, en compa-  
gnie de sa femme, au bal du Riviera.  
S'adressant donc à lui de préférence,  
elle le pria, de la part de Furet trop oc-  
cupé de vouloir bien la faire déposer à  
terre, désir auquel il s'empressa de dé-  
céder.

(A suivre)